



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
28.10.2020 Bulletin 2020/44

(51) Int Cl.:
A45D 40/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **20170969.8**

(22) Date de dépôt: **23.04.2020**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **NASO, Julie**
69330 Meyzieu (FR)
• **CAFFON, Maxime**
69780 Saint-Pierre-de-Chandieu (FR)
• **CAFFON, Michel**
69330 Meyzieu (FR)

(30) Priorité: **24.04.2019 FR 1904321**

(74) Mandataire: **Cabinet Laurent & Charras**
Le Contemporain
50 Chemin de la Bruyère
69574 Dardilly Cedex (FR)

(71) Demandeur: **IDSCENT**
69500 Bron (FR)

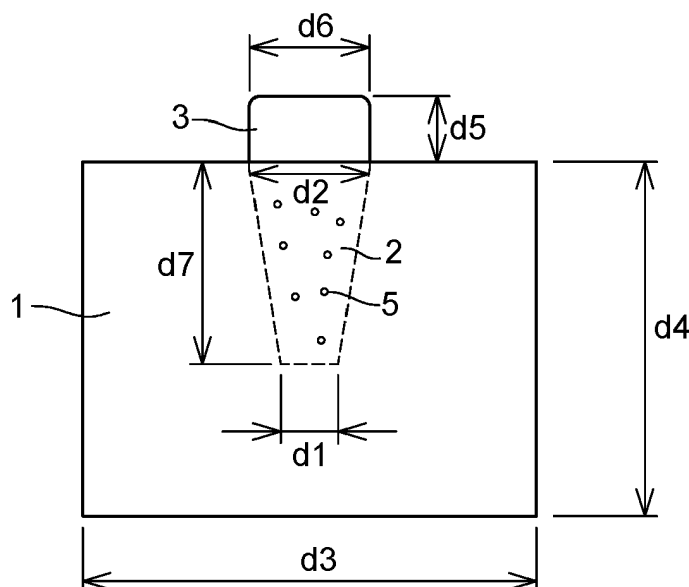
(54) **DISPOSITIF D'ÉCHANTILLONNAGE DE PARFUM**

(57) Dispositif d'échantillonnage de parfum comprenant un réservoir sous la forme d'un étui présentant deux parois externes en vis à vis destiné à recevoir un applicateur sous la forme d'une languette, caractérisé en ce qu'au moins une des faces de la languette et/ou la face interne d'au moins une des parois de l'étui contient une

substance parfumée et en ce que l'applicateur comprend en outre un moyen de préhension relié à la languette et émergeant totalement du réservoir, l'applicateur étant dépourvu de moyens de liaison temporaire aux parois de l'étui.

Procédé de fabrication du dispositif

Fig. 1



Description

Domaine technique

[0001] L'invention se rattache au domaine de la parfumerie. Elle concerne plus particulièrement un dispositif d'échantillonnage de substances volatiles parfumées ainsi que son procédé de fabrication. Elle se rapporte également à la mise en œuvre du dispositif dans des magazines et journaux. Elle concerne enfin un procédé d'inhalation de parfum ou de parfumage mettant en œuvre le dispositif précité.

Arrière plan technologique

[0002] L'échantillonnage de parfums par les parfumeurs est généralement effectué par deux canaux principaux, à savoir soit dans les parfumeries, soit par le biais des journaux ou magazines.

[0003] En parfumerie, l'échantillonnage est effectué au moyen de flacons de parfum qui sont rendus disponibles gratuitement pour les clients. En pratique, le client pulvérise une dose de parfum soit sur la peau, soit sur un support papier, qu'il vient ensuite sentir à sa guise. Si cette solution en parfumerie est la plus répandue, elle peut conduire à des problèmes potentiels de pollution environnementale due à la présence d'alcool dans les flacons de parfum. En effet, plus les clients sont nombreux, plus la quantité de parfum pulvérisé est importante et plus l'atmosphère est chargée en alcool.

[0004] L'échantillonnage des parfums par le biais de la presse est moins problématique de ce point de vue. En effet, les échantillons se présentent la plupart du temps sous la forme de supports imbibés de parfum, supports qui peuvent être détachés ou non du magazine. Plusieurs solutions techniques ont été proposées, dont quelques-unes sont exposées ci-après de manière non exhaustive.

[0005] Le document US 4847124 a été cité en catégorie X, c'est-à-dire comme étant susceptible d'affecter la nouveauté et/ou l'activité inventive de la revendication 1 d'origine. Ce document décrit un dispositif d'échantillonnage de parfum comprenant un réservoir au sein duquel est positionnée une languette. La languette émerge du réservoir par le biais d'un moyen de préhension représentant le bouchon du flacon. Le parfum est appliqué sur la languette et il est révélé par un film abrasif positionné sur les parois internes du flacon. L'ensemble est pressé en même temps que la languette est retirée pour permettre la diffusion du parfum.

[0006] Le document US 2011/0194983 A1 décrit un composite pouvant libérer du parfum par compression. Ce composite est essentiellement constitué d'une couche superficielle de polymères perforés, d'une mousse imbibée de parfum et d'un film adhésif double face. En pratique, le dispositif reste collé dans le magazine et l'utilisateur doit renouveler la pression exercée sur la mousse pour pouvoir de nouveau inhaler le parfum. Ce dispositif

présente l'inconvénient de rester attaché au magazine. Par ailleurs, la mousse est imbibée de parfum liquide de sorte qu'une fois le film retiré, les pages du magazine sont susceptibles d'être mouillées.

[0007] Une autre solution est par exemple celle décrite par le document US 2010/016347 A1. Ce document décrit un support papier sous la forme d'un patch, muni de deux faces repliées l'une sur l'autre, les deux faces étant séparées par une couche contenant des capsules parfumées. La séparation des deux couches permet de révéler le parfum. Ce patch peut être appliqué sur un support papier de la forme du flacon lui-même rendu solidaire de la page de magazine. Si ce dispositif est détachable, il présente toutefois certains inconvénients. En particulier, il ne peut être réutilisé en ce sens qu'une fois les deux faces séparées, le parfum s'évapore sans possibilité de refermer de manière efficace le dispositif.

[0008] Pour pallier cet inconvénient, le document US 4 889 755 A décrit une pochette destinée à recevoir une languette rectangulaire escamotable. La languette est fixée sur les parois internes de la pochette au moyen d'un adhésif contenant des microcapsules de parfum. Les microcapsules sont dispersées au sein de l'adhésif de sorte qu'au moment du retrait de la languette, les microcapsules se rompent sous l'effet du cisaillement de l'adhésif. Cette solution, bien qu'intéressante, présente l'inconvénient de nécessiter la présence d'un adhésif de nature synthétique qui, au moment du retrait de la languette, vient modifier les arômes des parfums. En outre, les possibilités de réutilisation du dispositif sont limitées en ce que l'ensemble des microcapsules disponibles sont rompues dès la première utilisation. Bien que l'intérieur de la pochette garde une certaine odeur, la réutilisation du système ne permet pas de garantir les arômes originaux. Enfin, le procédé de fabrication de ces échantillons est difficilement industrialisable.

[0009] Par ailleurs, si l'ensemble des solutions telles que décrites dans ces différents documents permet d'inhaler le parfum de manière ponctuelle, elles ne peuvent être utilisées comme parfum directement appliqué sur la peau.

[0010] Le problème que se propose de résoudre l'invention est celui de mettre au point un dispositif qui ne présente pas les inconvénients ci-avant.

[0011] En particulier, un problème que se propose de résoudre l'invention est celui de proposer un dispositif du type de celui décrit dans le document US 4 889 755 A, qui puisse restituer la totalité des arômes contenus dans le parfum, et ce de manière répétée et qui puisse être fabriqué industriellement.

[0012] Un autre problème que se propose de résoudre l'invention est celui de proposer un dispositif qui puisse être utilisé à la fois pour l'inhalation de parfum mais également pour le parfumage de la peau.

Exposé de l'invention

[0013] Pour résoudre l'ensemble de ces problèmes,

l'invention propose un dispositif d'échantillonnage de parfum, comprenant un réservoir sous la forme d'un étui présentant deux parois externes en vis-à-vis. Cet étui est destiné à recevoir un applicateur sous la forme d'une languette.

[0014] Le dispositif d'échantillonnage est remarquable en ce qu'au moins une des faces de la languette et/ou la face interne d'au moins une des parois externes de l'étui contient une substance parfumée et en ce que l'applicateur comprend en outre un moyen de préhension relié à la languette et émergeant totalement du réservoir, l'applicateur étant dépourvu de moyens de liaison temporaire aux parois de l'étui.

[0015] Selon l'invention, l'étui peut se présenter sous la forme d'un flacon, d'un pot, d'un sachet, préférentiellement sous la forme d'un flacon, en particulier un flacon à la forme d'un flacon de parfum.

[0016] Dans un mode de réalisation particulier, l'étui présente une paroi intermédiaire prise en sandwich entre les deux parois externes, la paroi intermédiaire présentant une prédécoupe à la forme de la languette.

[0017] En pratique, la prédécoupe réalisée dans la paroi intermédiaire du dispositif d'échantillonnage permet de maintenir en place l'applicateur dans l'étui avant une première utilisation. En pratique, la languette de l'applicateur est fixée à la paroi intermédiaire au moyen d'au moins trois points d'accroché.

[0018] L'utilisateur pourra ainsi retirer sans difficulté l'applicateur de l'étui en brisant ces points d'accroché par retrait de la languette après avoir saisi le moyen de préhension. En d'autres termes, la languette est amovible et libre en translation par rapport au réservoir après rupture des points reliant la languette à la paroi intermédiaire. L'insertion et le guidage de l'applicateur dans le réservoir au sein du volume occupé par la languette se trouvent ainsi facilités.

[0019] Avantagusement, les parois de l'étui sont solidaires entre elles en-dehors de la surface occupée par la languette. On utilisera de préférence un adhésif pour solidariser ces parois. Avantagusement, la partie des parois solidaires entre elles ne sont pas recouvertes de substance parfumée.

[0020] L'applicateur comprend une languette ainsi qu'un moyen de préhension. Ce dernier correspond à la partie émergeant du réservoir et se présente avantagusement sous la forme d'un capot, notamment lorsque le réservoir se présente sous la forme d'un flacon.

[0021] Le moyen de préhension peut correspondre à une pièce rapportée à l'extrémité de la languette ou constituer un prolongement de la languette. Il est réalisé de préférence dans la même matière que la languette. Il est de préférence dépourvu de substance parfumée.

[0022] Selon un mode de réalisation préféré, la languette est de forme trapézoïdale présentant une grande base et une petite base, la grande base (correspondant à sa largeur maximum) se situant au niveau de l'ouverture de l'étui (base supérieure) et la petite base se situant à proximité du fond de l'étui (base inférieure). Cette forme

particulière permet une insertion plus aisée de la languette au sein de l'étui.

[0023] Le dispositif d'échantillonnage est fabriqué dans un matériau adapté pour être en contact avec la peau et pouvant contenir une substance parfumée. Il sera avantagusement réalisé en tout ou partie en papier, carton ou en silicone.

[0024] Dans un mode de réalisation particulier, la substance parfumée se présente sous la forme d'un mélange de microcapsules.

[0025] Les microcapsules constitutives de ce mélange présentent de préférence des membranes à résistance variable : membranes « fragiles » ou « résistantes » permettant ainsi de libérer de façon contrôlée les substances volatiles dans le temps.

[0026] Au sens de l'invention, les microcapsules présentant des membranes « fragiles » désignent celles qui libèrent le parfum lors de la première utilisation alors que les microcapsules présentant les membranes les plus « résistantes » désignent celles qui libèrent le parfum après plusieurs manipulations.

[0027] En pratique, les microcapsules sont imprégnées dans au moins une, éventuellement dans les deux faces de la languette. Ceci est réalisé grâce à un parfumage sélectif de la surface délimitée par la prédécoupe de la languette.

[0028] Dans certains modes de réalisation, les microcapsules sont de plus appliquées sur la face interne d'une des parois externes de l'étui, avantagusement la partie de la face interne des deux parois externes de l'étui, en vis-à-vis de la languette. Ceci offre la possibilité de recharger la languette imprégnée de substance parfumée, en la mettant au contact des faces internes des parois externes de l'étui, et ainsi de s'assurer que la languette est imprégnée de cette même substance dans le temps, ceci, indépendamment du nombre d'applications.

[0029] Dans un autre mode de réalisation, la substance parfumée contenue dans le dispositif d'échantillonnage objet de l'invention peut se présenter sous la forme de tout produit adapté à une application topique, par exemple une crème, un gel ou une lotion.

[0030] Dans un mode de réalisation préféré, la substance parfumée est appliquée uniquement sur l'une ou les deux faces de la languette.

[0031] L'invention couvre également tout type de support papier, comme par exemple, une page de journal publicitaire ou de magazine présentant le dispositif d'échantillonnage objet de la présente invention, collé sur sa surface.

[0032] Elle concerne également un procédé d'inhalation de parfum mettant en œuvre le dispositif objet de l'invention. Ce procédé se caractérise en ce qu'il consiste à libérer le parfum contenu dans la substance parfumée, par exemple les microcapsules par frottement entre l'applicateur et les parois de l'étui au moment du retrait dudit applicateur puis à inhaler le parfum ainsi libéré. Dans une étape ultérieure, l'applicateur peut être rechargé en parfum en réinsérant l'applicateur et en le retirant de nou-

veau de l'étui.

[0033] Elle concerne enfin un procédé d'application de parfum sur la peau mettant en œuvre le dispositif objet de l'invention. Le procédé se caractérise en ce qu'il consiste à libérer la substance parfumée par frottement entre l'applicateur et les parois externes de l'étui au moment du retrait dudit applicateur puis à effleurer la peau avec l'applicateur. Dans une étape ultérieure, l'applicateur peut être rechargé en parfum en réinsérant l'applicateur et en le retirant de nouveau de l'étui.

[0034] Le dispositif de l'invention peut ainsi venir se substituer à l'échantillonnage des parfums sous alcool, évitant ainsi les risques liés à l'alcool.

[0035] L'invention concerne également un procédé de fabrication d'un dispositif d'échantillonnage tel que décrit précédemment.

[0036] Dans un mode de réalisation particulier, l'invention concerne un procédé de fabrication d'un dispositif d'échantillonnage de parfum comprenant un réservoir sous la forme d'un étui destiné à recevoir un applicateur sous la forme d'une languette, dont au moins une des faces contient une substance parfumée et d'un moyen de préhension, l'étui présentant deux parois externes et une paroi intermédiaire prise en sandwich entre les deux parois externes, la paroi intermédiaire présentant une prédécoupe à la forme de la languette, selon lequel :

* dans un premier support :

- on repère une première zone correspondant à la première paroi externe et une seconde zone prolongeant la première zone et de surface supérieure à celle du moyen de préhension,
- on évide la seconde zone,

* dans un second support,

- on repère une première zone correspondant à la paroi intermédiaire de l'étui,
- on repère une seconde zone correspondant à la forme d'un applicateur comprenant une languette se prolongeant par un moyen de préhension,
- on prédécoupe au moins la partie correspondant à la languette,
- on parfume sélectivement au moins une face de la languette,

* dans un troisième support,

- on repère une première zone correspondant à la seconde paroi externe et une seconde zone prolongeant la première zone et de surface supérieure à celle du moyen de préhension,
- on évide la seconde zone,

* on contrecolle sélectivement, de manière repérée les premier et troisième supports sur le second sup-

port de sorte à ce que le moyen de préhension se trouve positionné en regard des zones évidées,

* on découpe l'ensemble à la périphérie de la première zone et du moyen de préhension.

[0037] Au sens de l'invention, le contrecollage sélectif s'entend du collage de l'ensemble des surfaces des parois externe et intermédiaire à l'exception de la zone correspondant à la languette.

[0038] Dans un mode de réalisation particulier, on parfume sélectivement les deux faces de la languette.

[0039] Dans un autre mode de réalisation, on repère une troisième zone destinée à être en regard de la languette dans au moins le premier ou le troisième support, que l'on parfume sélectivement.

Description sommaire des figures

[0040] La manière de réaliser l'invention, ainsi que les avantages qui en découlent, ressortiront bien de la description des modes de réalisation qui suivent, à l'appui des figures annexées dans lesquelles :

[Fig. 1] La figure 1 est une représentation schématique du dispositif d'échantillonnage de l'invention selon un mode de réalisation particulier.

[Fig. 2] la figure 2 est une représentation éclatée en perspective du dispositif de la figure 1.

[Fig. 3] La figure 3 est une représentation schématique du procédé de fabrication du dispositif d'échantillonnage de la figure 1.

Description détaillée

[0041] En référence à la figure 1, le dispositif d'échantillonnage selon l'invention, dans un mode de réalisation particulier, comprend un réservoir, sous la forme d'un étui **1** réalisé en papier. L'étui est caractérisé par une forme générale polygonale, préférentiellement rectangulaire, d'une longueur **d4** de 7 cm par exemple, sur une largeur **d3** de 4 cm par exemple. Il a ainsi la forme d'un flacon de parfum standard. Il présente une ouverture centrale **d2** de longueur par exemple égale à 1.5 cm, dans laquelle vient s'insérer un applicateur. Pour les besoins de la figure, la languette de l'applicateur est représentée sous la forme de pointillés.

[0042] Tel que représenté sur les figures 1 et 2, l'applicateur est composé d'une languette **2** se prolongeant par un capot **3** de hauteur **d5** d'environ 1 cm et de largeur **d6** d'environ 2.5 cm. La languette **2** est de forme générale trapézoïdale, sa grande base se situant au droit de l'ouverture **d2** de l'étui **1** et sa petite base de longueur **d1** se situant à proximité de la base inférieure de l'étui **1**. Dans le mode de réalisation tel que représenté, la grande base de la languette est égale à 1.4 cm de sorte à pouvoir être retirée sans difficulté de l'ouverture **d2** de l'étui **1**. La longueur de la base inférieure **d1** égale à 0.5 cm en combinaison avec la longueur **d7** de 7 cm de la

languette, lui confère une surface suffisante pour recevoir une substance parfumée.

[0043] Dans le mode de réalisation tel que représenté, la languette **2** est imprégnée, sur la face apparente, de microcapsules **5** contenant une substance odorante telle que du parfum. Au contraire, le capot **3** est dépourvu de capsules.

[0044] Les microcapsules se présentent sous la forme d'un mélange de microcapsules dont la membrane présente des propriétés mécaniques variables. Plus précisément, le mélange contient des microcapsules présentant des membranes fragiles lesquelles sont réparties à la surface de la languette ainsi que des microcapsules présentant des membranes résistantes qui sont incluses dans l'épaisseur de la languette, à proximité de la surface.

[0045] Sur la figure 2, on a représenté une vue éclatée en perspective du dispositif objet de la figure 1. Le dispositif d'échantillonnage comprend trois éléments respectivement deux parois externes **1a**, **1b** et une paroi intermédiaire **1c** constitutives de l'étui. La paroi intermédiaire **1c** est celle munie de l'applicateur, lequel comprend la languette **2** et le capot **3**. La languette **2** est prédécoupée **6** dans la paroi intermédiaire **1c**. Les deux éléments **1a** et **1b** sont contrecollés sur l'élément **1c** à l'exception de la surface en regard de la surface occupée par la languette. Avant une première utilisation, la languette **2** est fixée au dispositif par la prédécoupe **6**.

[0046] En pratique, l'utilisateur retire la languette de l'étui ce qui entraîne la rupture de la prédécoupe **6** et dans le même temps, celle des membranes les plus fragiles des microcapsules, par friction. L'utilisateur a ensuite le choix, soit d'inhaler le parfum échappé des microcapsules, soit d'effleurer la peau au moyen de la languette. Il est ensuite possible de renouveler l'opération en insérant et en retirant de nouveau la languette conduisant à briser les membranes des microcapsules, qui n'auraient pas été brisées au premier passage. Les microcapsules localisées dans la masse de la languette à proximité de la surface, pourront révéler le parfum qu'elles contiennent en exerçant une pression sur l'étui au moment du retrait de languette ou en frottant la languette sur la peau.

[0047] Sur la figure 3 on a représenté les principales étapes du procédé de fabrication.

[0048] Dans un premier support **1a'** :

- on repère une première zone **1a** correspondant à une des deux parois externes de l'étui et une seconde zone **7** dans le prolongement de la première zone, de surface supérieure à celle du capot **3**,
- on évide la seconde zone **7**,
* dans un second support **1c'**,
- on repère une première zone **1c** correspondant à la paroi intermédiaire de l'étui,
- on repère une seconde zone **8** correspondant à la forme de l'applicateur comprenant la languette **2**, laquelle se prolonge par le capot **3**,

- on prédécoupe **6** la partie correspondant à la languette **2**,
- on parfume sélectivement la face en regard de la languette **2**,
* dans un troisième support **1b'**,
- on repère une première zone **1b** correspondant à la seconde paroi externe et une seconde zone **7** dans le prolongement de la première zone, de surface supérieure à celle du capot **3**,
- on évide la seconde zone **7**,
* on contrecolle sélectivement, de manière repérée les premier **1a'** et troisième **1b'** supports sur le second support **1c'** de sorte à ce que le capot **3** se trouve positionné en regard des zones évidées **7**,
* on découpe l'ensemble **1a' 1b' 1c'** à la périphérie de la première zone **1a**, **1b**, **1c** et du capot **3**.

[0049] Pour l'étape de contrecollage sélectif, on applique une couche adhésive sur le support **1c'** à l'exception de la surface occupée par la languette **2**.

[0050] De manière avantageuse, le dispositif de l'invention peut être représentatif d'un flacon de parfum d'une marque donnée permettant ainsi aux utilisateurs d'avoir la sensation d'avoir le flacon de parfum en main.

[0051] L'invention et les avantages qui en découlent ressortent bien de la description qui précède. On note en particulier la possible mise en œuvre du dispositif de l'invention à la fois pour l'inhalation et pour l'application de parfum sur la peau. On note également la possibilité de diffuser des matières olfactives de manière répétée sans altération des arômes, et en l'absence d'alcool.

Revendications

1. Dispositif d'échantillonnage de parfum (5) comprenant un réservoir sous la forme d'un étui (1) présentant deux parois externes (1a, 1b) en vis à vis destiné à recevoir un applicateur sous la forme d'une languette (2), au moins une des faces de la languette (2) et/ou la face interne d'au moins une des parois externes de l'étui (1) contenant une substance parfumée (5), l'applicateur comprenant en outre un moyen de préhension (3) relié à la languette (2) et émergeant totalement du réservoir (1), l'applicateur étant dépourvu de moyens de liaison temporaire aux parois de l'étui, **caractérisé en ce que** l'étui (1) présente une paroi intermédiaire (1c) prise en sandwich entre les deux parois externes (1a, 1b), la paroi intermédiaire présentant une prédécoupe à la forme de la languette.
2. Dispositif d'échantillonnage de parfum selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'étui (1) se présente sous la forme d'un flacon ou d'un pot ou d'un sachet, préférentiellement sous la forme d'un flacon à la forme d'un flacon de parfum.

3. Dispositif d'échantillonnage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les parois externes (1a, 1b) et la paroi intermédiaire (1c) sont solidaires entre elles en dehors de la surface occupée par la languette (2). 5
4. Dispositif d'échantillonnage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le moyen de préhension (3) constitue un prolongement de la languette (2). 10
5. Dispositif d'échantillonnage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le moyen de préhension (3) ne contient pas une substance parfumée (5). 15
6. Dispositif d'échantillonnage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la languette (2) est de forme générale trapézoïdale présentant une grande base et une petite base, la grande base se situant au niveau de l'ouverture de l'étui et la petite base se situant à proximité du fond de l'étui. 20
7. Dispositif d'échantillonnage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est fabriqué en tout ou partie en papier, carton ou en silicone. 25
8. Dispositif d'échantillonnage selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la substance parfumée se présente sous la forme d'un mélange de microcapsules (5). 30
9. Dispositif d'échantillonnage selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** les microcapsules (5) ont des membranes présentant des résistances mécaniques variables. 35
10. Dispositif d'échantillonnage selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la substance parfumée se présente sous la forme d'une crème ou d'un gel. 40
11. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'une ou les deux faces de la languette (2) contient une substance parfumée. 45
12. Procédé de fabrication d'un dispositif d'échantillonnage de parfum comprenant un réservoir (1) sous la forme d'un étui destiné à recevoir un applicateur sous la forme d'une languette (2), dont au moins une des faces contient une substance parfumée (5) et d'un moyen de préhension (3), l'étui présentant deux parois externes (1a, 1b) et une paroi intermédiaire (1c) prise en sandwich entre les deux parois externes (1a, 1b), la paroi intermédiaire (1c) présentant une prédécoupe (6) à la forme de la languette (2), 50

selon lequel :

* dans un premier support (1a'):

- on repère une première zone (1a) correspondant à la première paroi externe et une seconde zone (7) prolongeant la première zone (1a) et de surface supérieure à celle du moyen de préhension (3),
- on évide la seconde zone (7),

* dans un second support (1c'),

- on repère une première zone (1c) correspondant à la paroi intermédiaire (1c) de l'étui (1),
- on repère une seconde zone (8) correspondant à la forme d'un applicateur comprenant une languette (2) se prolongeant par un moyen de préhension (3),
- on prédécoupe (6) au moins la partie correspondant à la languette (2),
- on parfume sélectivement au moins une face de la languette (2),

* dans un troisième support (1b'),

- on repère une première zone (1b) correspondant à la seconde paroi externe et une seconde zone (7) prolongeant la première zone et de surface supérieure à celle du moyen de préhension (3),
- on évide la seconde zone,

* on contrecolle sélectivement, de manière repérée les premier (1a') et troisième supports (1b') sur le second support (1c') de sorte à ce que le moyen de préhension (3) se trouve positionné en regard des zones évidées,

* on découpe l'ensemble (1a', 1b', 1c') à la périphérie de la première zone (1a, 1b, 1c) et du moyen de préhension (3).

13. Procédé d'application de parfum sur la peau mettant en œuvre le dispositif objet de l'une des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce qu'il** consiste à libérer la substance parfumée par frottement entre l'applicateur et les parois externes de l'étui au moment du retrait dudit applicateur puis à effleurer la peau avec l'applicateur. 55

Fig. 1

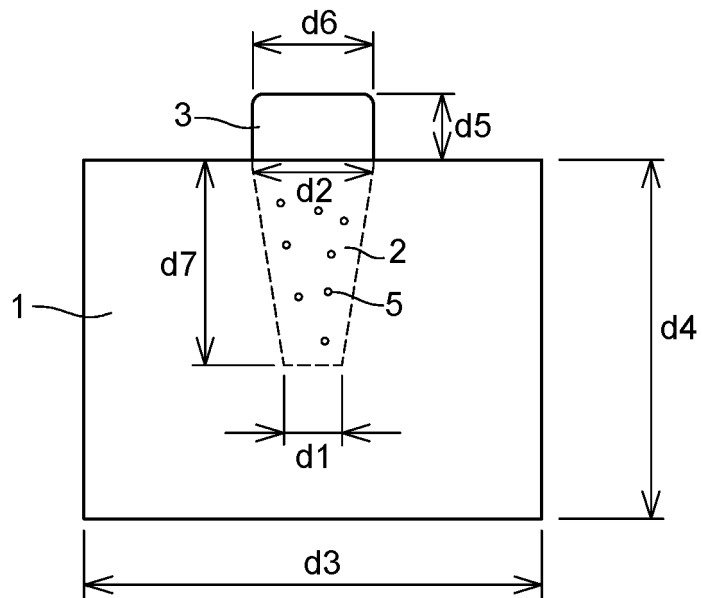
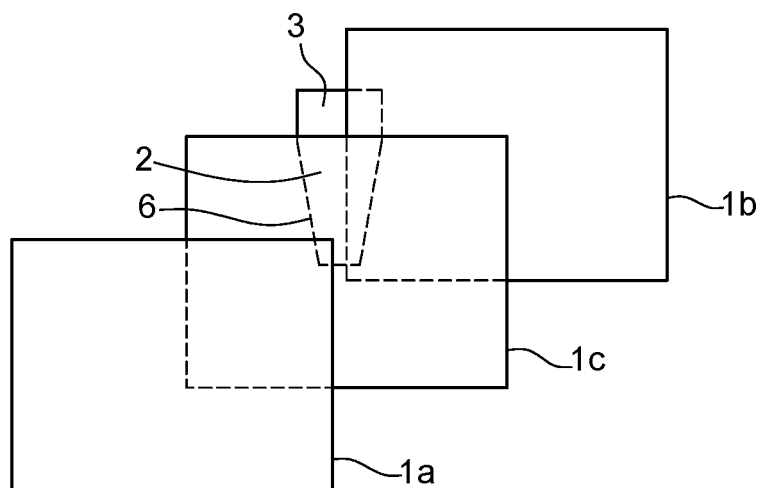


Fig. 2



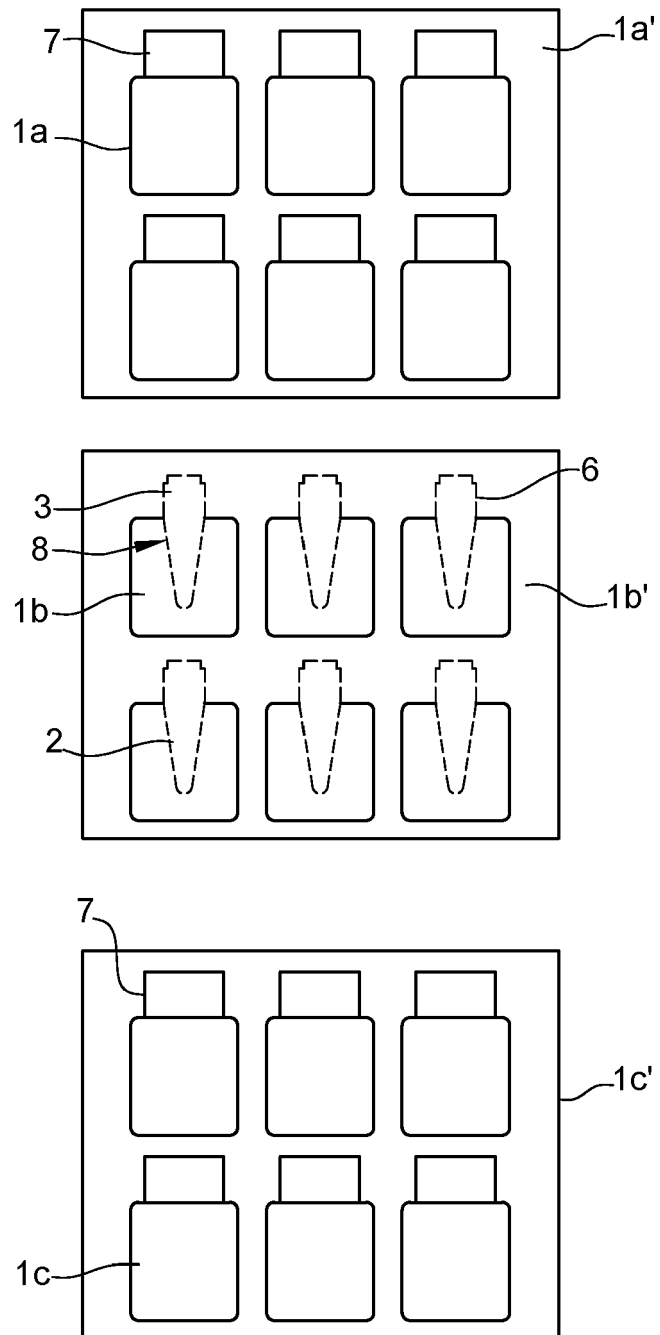


Fig. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 20 17 0969

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 4 847 124 A (LUX COLETTE SOLANGE [FR]) 11 juillet 1989 (1989-07-11) * colonne 2, ligne 50 - colonne 4, ligne 7; figures *	1-13	INV. A45D40/00
A	US 2010/048449 A1 (DE POUS OLIVIER [FR]) 25 février 2010 (2010-02-25) * page 6, ligne 10 - ligne 13 *	11	
A	US 4 998 621 A (MEEHAN FRANK [US]) 12 mars 1991 (1991-03-12) * figures 9-11 *	1-13	
A,D	US 4 889 755 A (CHARBONNEAU JACK W [US]) 26 décembre 1989 (1989-12-26) * colonne 2, ligne 28 - ligne 45; figure *	1-13	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		29 mai 2020	van de Beek-Duijker
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 20 17 0969

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-05-2020

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4847124 A	11-07-1989	EP 0297959 A1 FR 2617384 A1 US 4847124 A	04-01-1989 06-01-1989 11-07-1989
US 2010048449 A1	25-02-2010	BR PI0807411 A2 CN 101594804 A EP 2109381 A1 ES 2456216 T3 FR 2911714 A1 US 2010048449 A1 WO 2008125757 A1	27-05-2014 02-12-2009 21-10-2009 21-04-2014 25-07-2008 25-02-2010 23-10-2008
US 4998621 A	12-03-1991	US 4998621 A WO 9117931 A1	12-03-1991 28-11-1991
US 4889755 A	26-12-1989	BR 8905533 A EP 0367581 A1 JP H02212735 A KR 900007443 A US 4889755 A	29-05-1990 09-05-1990 23-08-1990 01-06-1990 26-12-1989

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 4847124 A [0005]
- US 20110194983 A1 [0006]
- US 2010016347 A1 [0007]
- US 4889755 A [0008] [0011]